



---

## **PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) de la Communauté de Communes de Vienne et Gartempe (CCVG)**

---

Poitiers, le 16 juillet 2019

La préfecture de la Vienne souhaite rappeler clairement les faits et les enjeux :

### **1. L'État départemental au service du développement durable des territoires ruraux, et notamment du Sud Vienne**

L'État est le garant de l'intérêt général, alliant développement économique mais aussi environnemental et social. En l'occurrence, il convient de rappeler la constante implication des services de l'État aux cotés des élus tout au long des différentes étapes :

- Dès 2017, les services de l'État ont mis en place des financements ministériels pour réaliser un atelier des territoires destiné à aider la CCVG dans l'élaboration de son projet, la DDT a participé à une dizaine de réunions de travail à l'invitation de la CCV pour l'élaboration du PLUi, 5 réunions avec les personnes publiques associées ont été conduites et des notes circonstanciées ont également été envoyées, bien avant la CDPENAF, pour permettre d'améliorer le document de planification. La CCVG a également bénéficié de subvention d'État, via la DGD, pour réaliser son PLUi.

- Le 2 juillet dernier une réunion organisée à la demande de la CCVG sur les plans de paysages a mobilisé l'ensemble des services de la Direction Départementale des Territoires (DDT), le paysagiste-conseil de l'État et l'inspecteur des sites de la DREAL.

### **2. La préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, un atout pour les territoires ruraux**

La préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers est un enjeu national, y compris pour les territoires ruraux. L'artificialisation des terres due à la construction de logements, de zones d'activités, d'infrastructures, l'étalement urbain entraîne une consommation de foncier, notamment agricole alors que l'agriculture est une force du territoire. Ils contribuent à dévitaliser les centres-bourgs qui connaissent une importante vacance, au changement climatique en détruisant des prairies pièges à carbone, en augmentant les déplacements (construction de lotissements en périphérie), à l'érosion de la biodiversité, à la banalisation des paysages...

La gestion économe du foncier doit donc contribuer à maintenir voire renforcer l'attractivité pour le territoire.

### **3. Le rôle de la CDPNAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers)**

La CDPENAF instituée par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, est une commission consultative administrative d'une vingtaine de membres réunissant les représentants des collectivités (Département, représentant des EPCI et des communes) du monde agricole et forestier, des associations de protection de la nature etc L'État y dispose de 2 voix sur une vingtaine de votants et cette commission prononce des avis simples (non conformes) sur les documents de planification. Le vote de la CDPENAF est le fruit de débats riches et ouverts entre les membres de la commission.

### **4. Le PLUI**

La CCVG s'est fixé un délai ambitieux pour réaliser son PLUi car le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) relatif au territoire du Sud Vienne qui porte également sur la CC du Civraisien en Poitou n'est pas encore approuvé).

En effet, alors que la création des PLU date de 2000, la moitié des communes de la CCVG n'avait réalisé aucun document de planification.

Dans ces conditions, il n'est pas anormal que le PLUi de la CCVG (arrêté le 16 mai 2019 et présenté en CDPNAF) comporte un certain nombre d'erreurs matérielles ou d'incohérences internes, ainsi que des éléments incompatibles avec le futur ScoT, voire des éléments susceptibles d'entraîner son annulation devant la juridiction administrative.

L'avis de la CDPENAF ne remet pas en cause le travail fourni par les élus pour faire émerger une cohérence de développement au sein de la communauté de commune mais doit - au contraire- permettre de reprendre les différents items afin d'améliorer le document en lui conférant la conformité aux lois et règlements et la sécurité juridique nécessaire.

Les services de l'État restent mobilisés pour continuer à appuyer les collectivités dans leur démarche de développement durable des territoires et de réponse aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

#### **Contact presse**

Nathalie BRIONNET – Adjointe à la responsable du Service de Communication Interministérielle  
Préfecture de la Vienne – nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76